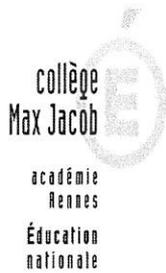


Le Principal aux parents d'élèves



**Objet : modification des emplois du temps du 3 février 2014**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des opérations de préparation de la prochaine rentrée scolaire, je dois réunir l'ensemble des professeurs du collège pour un moment d'information et de travail. Cette réunion se déroulera le lundi 3 février après midi.

Le Principal

Téléphone  
02 98 64 11 11

Télécopie  
02 98 64 11 22

Mél.  
Ce.0291087z  
@ac-rennes.fr

adresse  
2 rue de  
Kerjestin  
BP 317  
29191  
Quimper cedex

Site internet  
de l'académie  
de Rennes  
www.ac-rennes.fr

En conséquence, les cours se termineront à 14h 30 ce jour là.

Les élèves sous le régime 3 seront autorisés à quitter l'établissement à 14 h 30.  
Les élèves sous le régime 2 seront autorisés à quitter l'établissement à l'horaire habituel.

Les élèves sous le régime 1 resteront au collège jusqu'à 16h 30.

Les parents des élèves sous les régimes 1 et 2 qui souhaitent que leur enfant soit autorisé à quitter l'établissement à partir de 14h 30, peuvent le signaler à la vie scolaire à l'aide du coupon ci-dessous.

Les élèves qui resteront au collège seront pris en charge par le service de la vie scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Sylvain FERRE

**Coupon à remettre à la vie scolaire**

Je soussigné(e) M. Mme .....  
responsable de l'élève ..... classe .....  
l'autorise à quitter l'établissement le 3 février à 14h 30.

Date et signature :